

Trois façons de soutenir ARES

Adhésions à l'association ARES 2021-22

Adhésion nouvelle



Renouvellement



Membre Actif : 20€



Membre bienfaiteur : 50€



Don à l'association 2021 ou 2022

Montant du don :

Marrainage-parrainage d'un enfant (sept 2021 - juin 2022)

Cet enfant sera scolarisé, nourri, soigné

Nouveau ma-parrainage



Renouvellement



Montant pour une année :

70€ pour un enfant scolarisé en primaire



80€ pour un enfant scolarisé au collège



110€ pour un enfant scolarisé au Lycée



70€ pour une classe de l'école ARES



Bulletin à faire parvenir à l'association ARES

Adresse : 18 chemin de Flotis 31 240 St Jean

Courriel : association.ares@yahoo.fr

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél :Mail.....

Date du paiement

Mode de paiement : Espèces.....



Chèque (à l'ordre d'ARES)



Virement



ARES est habilitée par les services fiscaux à délivrer des reçus fiscaux en contrepartie des sommes reçues : (adhésions, dons, parrainages)
Vous pouvez DEDUIRE DE VOS IMPÔTS 66% de la somme versée à ARES.
Exemple : pour 70 € Votre réduction d'impôts est de 46.20€